

Paris, le 5 avril 2011

Madame la Directrice,

Vous avez, depuis votre prise de fonction, placé la restauration d'un dialogue social de qualité au cœur de vos préoccupations.

Vous avez pris vous-même le soin de rappeler à différentes reprises, et encore très récemment à l'occasion de l'élection des nouveaux représentants du personnel, dans le message de félicitations que vous leur avez adressé, votre attachement à cet aspect de la vie interne de notre maison.

Les membres élus ont, lors de la première réunion du nouveau Comité d'entreprise du 22 mars dernier, appelé de leurs vœux la mise en place d'une concertation véritable avec l'ensemble du personnel au sujet du déménagement en cours et des aménagements qui en découlent, afin de permettre aux salariés de l'Institut français de se mettre efficacement au travail dans les nouveaux locaux. Ils vous ont également alertée sur les risques pour la santé que les aménagements en espace ouvert font courir aux personnels et, en conséquence, de leurs vives inquiétudes à ce sujet.

Ils reprenaient en cela les communications récurrentes faites par les différentes instances du dialogue social réunis ces derniers mois, en particulier lors des réunions du Comité d'entreprise du 03 février 2011¹ et du CHSCT du 17 février 2011².

Or depuis le mardi 29 mars 2011, jour de la visite effectuée par l'ensemble du personnel sur les lieux des futurs locaux de l'Institut français, il est apparu de manière évidente qu'aucune mesure véritable de concertation n'a jusqu'ici été menée au sein de l'Institut français sur ce dossier. Nos collègues, dans leur immense majorité, ont découvert à cette occasion les conditions de travail qui seraient les leurs si le plan d'aménagement des espaces n'était pas revu et modifié. Ils nous ont fait part de leur anxiété.

Notre devoir est de vous en informer. Mais aussi de vous demander de bien vouloir mettre en place immédiatement une consultation de l'ensemble du personnel, département par département, qui ne fera pas obstacle à la consultation menée actuellement par le CHST – que nous soutenons – et qui prendra en compte les besoins réels de nos collègues et de nos métiers. Nous ajoutons que cette concertation n'aura véritablement de sens que si et seulement si il est encore possible d'améliorer les aménagements qui nous ont été présentés. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir suspendre les travaux des aménagements en cours tant que cette concertation n'aura pas été terminée.

Afin que nous puissions étayer notre opinion à ce propos, nous vous remercions de bien vouloir transmettre aux élus :

- le *Document Unique 2010* et s'il existe le *Document Unique 2011* ;
- les plans et les zonages des nouveaux espaces (tels qu'ils nous ont été dévoilés à partir de diapositives lors de la visite du 29 mars 2011) ;
- Les caractéristiques du mobilier envisagé.

Enfin de nous indiquer les critères qui ont prévalu à la répartition des espaces ouverts ou fermés, département par département, mais aussi la répartition des services sur les trois niveaux.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre du dialogue social que vous avez vous-même souhaité. Elle n'a d'autre but que de permettre que soient pris en compte de manière sérieuse les besoins réels de nos collègues et d'assurer la bonne marche de notre entreprise.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en nos sincères salutations.

L'ensemble des Représentants du personnel : Le Comité d'hygiène et de sécurité au travail, le Comité d'entreprise, les Délégués du personnel

¹ Extrait du PV du Comité d'entreprise du 3 février 2011 : « Les élus demandent que les décisions ne se prennent pas en comité restreint sans au minimum en informer, si ce n'est consulter, les salariés, directement concernés par ce qui touche au premier chef à leurs conditions de travail quotidiennes. »

² Extrait du PV du CHSCT du 17 février 2011 : « Le CHST a regretté qu'une concertation préalable n'ait pas été engagée dans chaque département pour définir les besoins et les souhaits de chacun, ... »